



Le Pays de Bière Escrime Club 77
vous invite à son
4^{ème} «Challenge Soupizet » Epée
CDE77 - Challenge de l'Avenir Épée 2017

Dimanche 11 mars 2018

Salle Cottereau
Route de Fontainebleau
77930 CHAILLY-EN-BIERE
smfreyermuth@yahoo.fr

REGLEMENT DU TOURNOI

Le Tournoi se déroule à l'épée électrique.

1. Horaires :

	inscription	scratch	Début des assauts
M15 Filles et Garçons (nés en 2003-2004)	9h00	9h15	9h30
M9 Filles et Garçons (nés en 2009-2010)	10h00	10h15	10h30
M11 Filles et Garçons (nés en 2007-2008)	11h00	11h15	11h30
M13 Filles et Garçons (nés en 2005-2006)	13h00	13h15	13h30

2. Formule :

1 tour de poule sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe.

La 3^e place ne sera pas tirée.

3. Armes :

M9, M11, M13 : épée électrique lame 2 poignée droite

M15 : épée électrique lame 5

5. Tenue minimum obligatoire :

Selon les normes officielles FFE : Sous-cuirasse, veste et pantalon 350 N, sous-cuirasse 350 N.

6. Inscriptions :

Au plus tard le **jeudi 8 mars à 23h59**, en ligne sur le site de la FFE, rubrique compétition

www.escrime-ffe.fr . Aucune inscription sur place.

7. Droits d'engagement :

Les droits d'engagement à régler sur place : **8€** par tireur

8. Arbitrage :

Les clubs doivent présenter 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés.

Les arbitres seront indemnisés selon les barèmes en vigueur sur le département et en fonction de leur diplôme (présentation de la carte d'arbitre, maximum arbitre régional).

9. Récompenses :

Aux 4 premiers de chaque catégorie.

10. Directoire technique :

Le directoire technique sera seul habilité à étudier les recours et à trancher les cas litigieux. Sa décision sera sans appel sur le lieu de la compétition.

11. Divers :

Le parking du gymnase est situé devant la salle Cottereau.

Viennoiseries, boissons et friandises seront en vente au buffet.

Le PAYS DE BIÈRE Escrime Club 77, organisateur du tournoi se réserve le droit d'apporter les aménagements nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

L'accès aux pistes est exclusivement réservé aux tireurs, arbitres, Maîtres d'Armes dans un but uniquement pédagogique et aux organisateurs.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E. L'engagement entraîne l'approbation du présent règlement.

Le « TOURNOI d'ÉPÉE du Pays de Bière » est organisé avec la collaboration du Comité Départemental 77, du Service des Sports et des Services Techniques de la Ville de CHAILLY-en-BIÈRE.

